

# DURANT LE WEEKEND PASCAL, LE PRÉFET DE L'ARDÈCHE RESTREINT ENCORE PLUS LES LIBERTÉS DE DÉPLACEMENT

Un article de Damien

## Sorties : un seul adulte à la fois !

En cette période de pandémie par le virus COVID-19, une forme de relâchement est observée ces derniers jours en Ardèche. M<sup>me</sup> le Préfet a décidé de restreindre temporairement, du vendredi 8 avril 18h00 au mardi 14 avril 08h00, les conditions de déplacements imposées par l'article 1 du décret N°2020-293 du 24 mars. Ainsi, lors d'un déplacement autorisé, il ne doit y avoir qu'un seul adulte ; celui-ci peut être accompagné de mineurs de moins de 16 ans ou de personnes vulnérables. La préfecture rappelle les sanctions en vigueur pour cette infraction : une amende de 135 €



Les gendarmes constatent que les gens respectent bien le fait d'être à une seule personne par véhicule mais qu'ils sont encore très nombreux sur les routes

*Photos : le Dauphiné Libéré samedi 11 avril 2020*

## La loi d'urgence sanitaire, une entrave aux libertés.

Effectivement la loi d'urgence sanitaire supprime et limite certaines de nos libertés fondamentales : la liberté individuelle de circulation, c'est-à-dire le droit de se déplacer librement dans un pays, de quitter celui-ci et d'y revenir. Et interdit totalement certaines libertés collectives : la liberté d'association, c'est-à-dire la liberté de pouvoir se réunir à plusieurs, par exemple pour former un parti politique ou un groupe de musique et la liberté de manifestation ; une manifestation étant une réunion organisée sur la voie publique pour exprimer une conviction collective.



La préfecture craint que ce week-end soit un indicateur des grands déplacements que pourraient créer les vacances scolaires, qui débutent la semaine prochaine pour la zone.

*Photos : le Dauphiné Libéré samedi 11 avril 2020*

M<sup>me</sup> le Préfet a durci encore plus durant le week-end pascal les libertés de circulation et d'association en Ardèche. Elle a rappelé que si les mesures ont été renforcées « c'est pour ne pas tuer en un week-end tous les efforts faits depuis plus de trois semaines ! Il faut être des plus raisonnables et faire preuve de civisme. Selon les chiffres que nous aurons, mardi matin, sur le comportement des gens, je serais peut-être amenée à interdire les locations saisonnières. »



*(Libertés...) Égalité ? Fraternité !!!*

personnes augmente avec plus de fraternité et cela fait chaud au cœur ! Concernant la mesure prise par M<sup>me</sup> le préfet pour le week-end pascal, je pense que cela évitera à tout le monde de se contaminer pendant les vacances à venir.

## **Sources**

■ <http://www.ardeche.gouv.fr/renforcement-temporaire-des-mesures-de-confinement-a9765.html>

## **Loi d'urgence OUI, MAIS...**

Je suis d'accord avec la loi d'urgence du Président M. Macron mais les personnes qui vivent sans jardin ou en appartement avec de jeunes enfants sont encore plus pénalisées. Celles qui sont sans internet ne peuvent plus être en lien avec l'école ou le collège. Les personnes âgées en maisons de retraite sont coupées de leurs familles. Les personnes seules ne peuvent plus voir leurs amis. Tout cela provoque de la souffrance et encore plus d'inégalités mais on observe que l'entraide entre les